

DÉCLARATION SOLENNELLE
POUR UN LOGEMENT INTERGÉNÉRATION

Je/nous soussigné(s) _____ et _____,
résidant au _____, Saint-Eustache, Province de Québec,
_____, déclare(nt) solennellement ce qui suit :

Tel que prévu à la sous-section 6.4.8 « Dispositions particulières pour les logements intergénération du règlement de zonage numéro 1675 », la construction érigée sur le lot _____, du cadastre du Québec, sera modifiée pour l'aménagement d'un logement intergénération servant exclusivement à loger _____, soit _____ et _____.

Advenant que l'occupant ou les occupants du logement intergénération, identifié(s) ci-dessus, quitte(nt) définitivement le logement, celui-ci demeurera vacant ou sera réaménagé de manière à être intégré au logement principal.

Signé à Saint-Eustache, le _____.

Par : - Propriétaire : _____

Par : - Résident(s) du logement intergénération : _____

Par : - Commissaire à l'assermentation : _____